

# Notice d'information relative à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de la BIAT

- Les actionnaires sont invités à consulter, à travers la plateforme dédiée, les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.
- Ils sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir, de préférence, au Président de l'Assemblée, lequel pouvoir doit parvenir au siège social de la banque au plus tard le 19 avril 2022.
- Le bulletin de vote peut être envoyé soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle qu'ils ont indiquée dans le formulaire d'enregistrement.
- Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.
- Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.
- Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.
- Les actionnaires ont la possibilité, via la plateforme, de poser des questions concernant les documents et les informations mis à leur disposition en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 15 avril 2022.
- Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le 19 avril 2022.
- Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.
- Les actionnaires reconnaissent et certifient que toutes les informations qu'ils ont communiquées pour les besoins de l'enregistrement sur la plateforme, sont exactes, sincères, authentiques et exhaustives. Ils certifient, également, n'avoir rien communiqué ou omis de communiquer qui puisse fausser lesdites informations.
- Les actionnaires ayant perdu leur qualité d'actionnaires, après la cession de la totalité de leurs actions, sont priés de s'abstenir de participer à l'Assemblée Générale susvisée.